

SERVICE DES EXAMENS

Lycée Français Jean Mermoz
Route de Ouakam
BP :3222
Dakar (Sénégal)
☎ 00 221 820 32 55
✉ examens@lyceermozdakar.org

**NOTICE D'INSCRIPTION AU BACCALAUREAT
TECHNOLOGIQUE**

STMG
(sciences & technologies du management et de la gestion)

CANDIDATS SCOLAIRES

SESSION 2018

ATTENTION !

VOUS ALLEZ VOUS INSCRIRE AU BACCALAURÉAT

CELA RELÈVE DE VOTRE RESPONSABILITÉ

Ce document est donc à lire très attentivement et à conserver.

POURQUOI ?
POURQUOI ?
POURQUOI ?



Contrairement au brevet ou aux épreuves anticipées, vous devez vous inscrire au baccalauréat. Pourquoi ?

Le baccalauréat comporte de nombreuses séries, spécialités et options, contrairement aux examens précédents. Vous avez la possibilité de changer plusieurs d'entre elles.

Par exemple, vous étudiez l'anglais en LV1 au lycée, mais vous pouvez le choisir en LV2 au baccalauréat.

C'EST QUAND ?
C'EST OU ?



**C'est du 06 novembre 2017 à 10h00
au
01 décembre 2017 à 17h00**

Cela se passe **uniquement dans votre établissement scolaire**

Le montant des frais d'inscription sera perçu dans les établissements.
Il s'élève à **94 000 FCFA** pour les candidats scolaires et CNED réglementé.

☛ Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

COMMENT CA
MARCHE ???



L'inscription se fait en ligne sur « INSCRINET », sur un ordinateur du lycée.
Pour cela, il vous faut votre relevé de notes des épreuves anticipées ou, pour les redoublants, le dernier relevé de notes où figure le n° d'inscription à reporter.
Vous faites votre saisie.

☛ Toute anomalie doit être corrigée avant la date de fermeture d'INSCRINET.

En cas de doute ou de problème, signalez-le à votre établissement.

Une fois l'ensemble des opérations de saisie terminée, un numéro d'inscription s'affiche à l'écran. Notez-le ici :

Sinon, il faut recommencer la procédure.



En savoir plus

- <http://www.education.gouv.fr/cid2604/la-voie-technologique-au-lycee.html>
- <http://eduscol.education.fr/cid46806/epreuves-du-baccalaureat-technologique.html>
- <http://www.ac-rouen.fr/examens/>

COMMENT BIEN VERIFIER VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION



MODELE DE LA SESSION 2013

001848-1
N° inscription à conserver

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION
au BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE**

**ACADEMIE
BORDEAUX**

Titre : M
 Nom de famille : C
 Nom d'usage :
 Prénoms : A
 Nationalité : FRANCAIS
 Né(e) le : 24/11/1995
 à : LIBOURNE
 Département : 033
 N° national (INE) : 0406005895F
 Numéro inscription : 0308641005
 Adresse :

SESSION : 2013

①

Ce document vaut inscription définitive à l'examen.
Après signature, aucune modification ne sera acceptée.

CERTIFIE EXACT,

à _____ le _____

Signature du candidat et du représentant légal
si le candidat est mineur :

**PENSEZ À DATER
ET À SIGNER**

②

N° Téléphone personnel :
 Adresse électronique :
 Catégorie de candidat : SCOLAIRE (110) NET/E
 Etablissement/lieu géographique : (0332468D) LYCEE SAINT-LOUIS BORDEAUX CEDEX

③

④

⑤

⑥ Série Spécialité SC.TECH.LABORAT (STL) BIOTECHNOLOGIES (BIO) - EST-CE LA BONNE SÉRIE ? - EST-CE LA BONNE SPÉCIALITÉ ?

⑦ FRANCAIS ECR. FRANCAIS ORAL HIST.GEOG. Epreuves anticipées note obtenue 09 en 2012 aca : BORDEAUX subi par anticipation note obtenue 07 en 2012 aca : BORDEAUX subi par anticipation note obtenue 08 en 2012 aca : BORDEAUX subi par anticipation

⑧ LV1 EXAMEN LV1 ETUDIEE = LV1 = ETLV1 ANGLAIS ANGLAIS Options obligatoires

⑨ LV2 EXAMEN 1ERE EPREUVE FACULTATIVE 2EME EPREUVE FACULTATIVE ESPAGNOL LANGUE VIV. 2 ETRANGERE REGION NON INSCRIT Options facultatives

**LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION
REPREND UNIQUEMENT
LES ÉLÉMENTS QUE VOUS AVEZ SAISIS
ET NON
LA TOTALITÉ DES ÉPREUVES**

⑩

Communication des résultats d'examen en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé : OUI
 Communication des résultats d'examen, du nom et de l'adresse aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense : OUI

AUCUNE Pièces justificatives à joindre

⑪

①	Tous ces éléments sont déjà pré remplis, vous ne pouvez pas les modifier L'identité doit correspondre à celle de votre pièce d'identité qui sera présentée le jour des épreuves. Si ce n'est pas le cas, rectifiez l'erreur en rouge et joignez une copie de votre pièce d'identité avec la confirmation d'inscription Le Numéro d'inscription est celui indiqué sur le relevé de notes des épreuves anticipées.	
②	Vous pouvez modifier votre adresse en ligne. Si vous changez d'adresse après le 01 décembre 2017, signalez-le rapidement à votre établissement , sinon vous ne recevrez pas votre convocation ni votre relevé de notes.	
③	Téléphone et mail sont des informations indispensables à renseigner obligatoirement. Faites attention à les saisir correctement.	
④	SCOLAIRE : c'est le cas général. CNED SCOLAIRE : inscription en classe complète Si vous quittez votre établissement après avoir remis et signé votre confirmation d'inscription, vous ne bénéficierez pas du statut individuel, et resterez inscrit(e) dans votre établissement.	
⑤	C'est l'établissement scolaire où vous êtes inscrit(e).	
⑥	Série : STMG Spécialité : - en STMG : Gestion et Finance	Attention à la saisie : une erreur de choix peut être très grave de conséquence !!! Aucun changement ne sera accepté après la date de retour de la confirmation d'inscription
⑦	Les notes obtenues aux épreuves anticipées de 1 ^{ère} sont automatiquement reportées pour l'obtention du baccalauréat technologique 2018 (sauf en cas de changement d'académie). En cas d'anomalie ou de changement d'académie, joignez votre relevé de notes de première ou le dernier relevé de notes pour les redoublants	
⑧	Vérifiez la LV1 et la LV2 que vous présenterez au baccalauréat	
⑨	ATTENTION : Vérifiez bien l'ordre de ces épreuves. Il n'est plus possible de présenter des langues vivantes facultatives en séries STMG	
⑩	Si vous répondez « OUI », votre résultat sera communiqué aux organismes privés de diffusion (y compris la presse quotidienne locale) et aux collectivités territoriales (commune, département, région)	
Ⓘ	Attention : pensez à joindre les pièces justificatives indiquées éventuellement dans ce cadre	

Relisez attentivement votre confirmation d'inscription

- ☞ elle engage votre choix d'épreuves
- ☞ si elle est modifiée, elle doit être rééditée. S'il n'est pas possible de la rééditer mais que vous constatez une erreur, modifiez l'erreur en rouge
- ☞ elle a un caractère **DÉFINITIF** et **IRRÉVERSIBLE** : une fois signée et remise à votre établissement, aucune modification ne pourra être prise en compte, même en cas d'erreur
- ☞ l'original de la dernière confirmation d'inscription édité et signé doit être remis à l'établissement, avec toutes les pièces justificatives. Si les documents demandés ne sont pas fournis à votre établissement avant le 01 décembre 2018, votre candidature ne pourra pas être prise en compte
- ☞ afin d'éviter toute contestation ultérieure, faites une copie de votre confirmation d'inscription signée et conservez-la soigneusement
- ☞ elle fera foi en cas de recours.



POINTS PARTICULIERS

1. Conservation de notes

Le candidat individuel **peut conserver, après un échec à l'examen** à sa demande et **pour chacune des épreuves du 1^{er} groupe, dans la limite des 5 sessions** suivant la première session à laquelle il s'est présenté, en tant que candidat scolarisé ou individuel, **les notes égales ou supérieures à 10/20** obtenues à ces épreuves. Il ne subit alors que les autres épreuves.

Ces dispositions ne s'appliquent qu'au candidat qui se présente dans la même série que celle où il a obtenu des notes dont il demande à conserver le bénéfice, à l'exception de règles particulières définies par arrêté ministériel. Le renoncement à un bénéfice de notes lors d'une session est définitif et seules les notes obtenues ultérieurement sont

prises en compte pour l'attribution du diplôme. Pour le candidat mentionné au premier alinéa, à chaque session, le calcul de la moyenne pour l'admission s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux épreuves nouvellement subies. **La conservation de notes ne donne plus droit à la mention.**

1. **Changement de série, redoublement** : voir annexe spécifique.

2. **Education Physique et Sportive (EPS)**

Tout candidat apte passe l'EPS en cours d'année. Sinon, voir annexe spécifique.

3. **Langue vivante (LV1 ou LV2)**

La partie orale est une épreuve ponctuelle d'expression orale de 10' qui se déroule en juin, si la langue n'est pas enseignée dans l'établissement ou si vous êtes en privé hors contrat.



4. **Epreuves anticipées non passées en 2017**

Elles peuvent être passées en terminale si vous répondez aux conditions énumérées à l'article 3 de l'arrêté du 15/09/1993 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique (<http://www.legifrance.com/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000362118>)

5. **Transfert de dossier vers un autre établissement**

En cas de déménagement, vous devez effectuer une demande de transfert auprès de votre établissement d'origine. Toutefois, **aucun transfert ne sera accepté après fin mars 2018 (date ministérielle) quel que soit le motif invoqué.**

6. **Épreuves facultatives (2 au maximum)**



Les définitions d'épreuves et les programmes sont disponibles sur le site internet de l'académie de Bordeaux, rubrique examens et concours - inscriptions. Consultez-les !

En cas d'inscription, vous devez obligatoirement prendre connaissance des modalités propres à chacune des épreuves et ne pas vous désister. Toute absence à une épreuve facultative entraîne la note de 0 sur le relevé de notes.

7. **Candidats en situation de handicap**

Un candidat en situation de handicap, ayant échoué au baccalauréat, peut conserver, à sa demande, et pour chaque épreuve dans la limite des 5 sessions suivant la première à laquelle il s'est présenté, le bénéfice des notes obtenues même inférieures à 10/20.

8. **Calendrier des épreuves et conditions d'examen**

Ces renseignements seront transmis ultérieurement.

PIECES A JOINDRE A L'ORIGINAL DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

OBLIGATOIRE	<p>Vous êtes français(e), âgé(e) de 16 à 25 ans au moment de l'inscription :</p> <p><input type="checkbox"/> copie de l'attestation de recensement (à demander à votre mairie)</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><input type="checkbox"/> copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)</p> <p>Attention : l'Attestation d'initiation aux premiers secours n'est pas valable</p>
SELON LE CAS	<p>Candidat venant d'une autre académie</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du relevé de notes des épreuves anticipées et/ou des épreuves terminales</p> <p><input type="checkbox"/> copie de la pièce d'identité</p> <p>Cas particuliers dérogatoires</p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif(s) de situation dérogatoire (pour les épreuves anticipées par exemple)</p> <p>Dispense ou inaptitude d'EPS</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat médical d'inaptitude ou de dispense d'EPS si vous êtes en privé hors contrat</p>

**ANNEXE SPECIFIQUE
AU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
CANDIDAT SCOLAIRE**

↔ **CHANGEMENT DE SERIE ENTRE LA PREMIERE ET LA TERMINALE (EX : DE 1^{ère} S VERS T^{ale} STMG)**

Epreuves anticipées de 1 ^{ère} passées en 2017	Que se passe-t-il en terminale ?
Français (écrit et oral)	Vous conservez vos notes de 1 ^{ère} Dispense de l'épreuve ou note perdue selon la série choisie
EG (STMG)	
TPE	
Sciences	

☹ **ECHEC AU BACCALAUREAT**

1. Vous redoublez votre terminale dans la même ou dans une autre série (ex : de T^{ale} S vers T^{ale} STMG)

Epreuves anticipées	Possibilités offertes
Français (écrit et oral) passé en juin 2016	Quel que soit la série d'où vous venez, vous conservez les notes de 1 ^{ère}
Sciences	La note est perdue, l'épreuve n'existe pas.
TPE	
EG (STMG)	Il est possible d'être dispensé des épreuves anticipées d'étude de gestion (STMG).

Epreuves terminales	Vous pouvez conserver les notes supérieures ou égales à 10 si vous êtes dans la même série. La conservation de notes ne donne plus droit à la mention.
---------------------	---

2. Vous triplez votre terminale

Vous avez passé vos épreuves anticipées en juin 2015 : **vous ne pouvez conserver que les notes supérieures ou égales à 10** des épreuves anticipées, selon les nouvelles modalités.

⚙ **CANDIDAT DEJA BACHELIER**

Vous passez l'ensemble des épreuves. Ceux qui se présentent à la session qui suit immédiatement leur succès peuvent conserver, **à leur demande**, les notes des épreuves anticipées subies pour l'obtention du diplôme antérieur.

⌘ **EPS OBLIGATOIRE**

	En établissement public ou privé sous contrat	En établissement privé hors contrat ou au CNED
Vous êtes apte	Les épreuves se déroulent en cours d'année en CCF Vous saisissez : APTE	Les épreuves se déroulent en contrôle ponctuel terminal. Vous choisissez un couple d'épreuves parmi <ul style="list-style-type: none"> - 3*500m / Badminton - 3*500m / Tennis de table - Gymnastique / Tennis de table - Gymnastique / Badminton - Sauvetage / Badminton
Vous présentez une inaptitude totale (dispense)	Vous saisissez : INAPTE	Vous saisissez : INAPTE
Vous présentez une inaptitude partielle	Vous saisissez : CHOIX EPREUVE EPS AMENAGEE	Vous saisissez : CHOIX EPREUVE EPS AMENAGEE

Inaptitude : Vous devez faire les formalités à l'infirmerie de votre établissement et recevoir en retour un certificat médical d'inaptitude signé du médecin agréé par le rectorat de Bordeaux.
Vous en faites une copie

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
SERIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (STMG)
Spécialité : Gestion et Finance

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE
ÉPREUVES ANTICIPÉES			
1. Français	2	Ecrite	4 h
2. Français	2	Orale	20 min
3. <i>Etude de gestion</i>	(points > 10) * 2	Orale ⁽²⁾	
ÉPREUVES TERMINALES			
4. Education physique et sportive	2	CCF*	
5. Histoire – Géographie	2	Ecrite	2 h 30
6. Langue vivante I	3	Ecrite et orale ⁽¹⁾	2 h 00
7. Langue vivante II	2	Ecrite et orale ⁽¹⁾	2 h 00
8. Mathématiques	3	Ecrite	3 h 00
9. Philosophie	2	Ecrite	4 h 00
10. Economie et droit	5	Ecrite	3 h 00
11. Management des organisations	5	Ecrite	3 h 00
12. Epreuve de spécialité : Gestion et Finance	12 (6+6)	Ecrite et pratique ⁽³⁾	4 h 00
ÉPREUVES TERMINALES FACULTATIVES <i>(deux au maximum)</i>			
Langue vivante étrangère 3	1 ^{ère} épreuve choisie : (points > 10) * 2	Orale	20 min
Arts : Théâtre ou Arts Plastiques		Orale	30 min
EPS : Basket ou Natation	2 ^{ème} épreuve choisie: (points > 10)	Pratique	

* CCF : Contrôle en cours de formation

⁽¹⁾ La partie orale de l'épreuve est évaluée en cours d'année

⁽²⁾ L'épreuve est évaluée en cours d'année

⁽³⁾ La partie orale de l'épreuve est évaluée en cours d'année. Chacune des deux parties de l'épreuve est affectée d'un coefficient 6.

Une même langue vivante étrangère, une même langue ancienne ne peuvent être évaluées plusieurs fois au titre des épreuves obligatoires ou facultatives.

Rappel des langues vivantes évaluées au Centre de DAKAR :

Allemand, Anglais, Arabe littéral, Espagnol, Italien, Portugais.